

Plateforme Genre et développement / CSW 62

Transition écologique et climat, les femmes rurales en première ligne

A l'occasion de la 62^{ème} session de la Commission des Nations unies sur le statut des femmes (CSW)¹ qui s'est tenue du 12 au 24 mars 2018 au siège de l'ONU, la Plateforme Genre et développement du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères², participant à la délégation française, a organisé une rencontre « Transition écologique et climat, les femmes rurales en première ligne », le 13 mars 2018, de 8h30 à 10h à l'espace Gallery à New York.

Cette rencontre avait lieu dans le cadre d'un ensemble de trois conférences-débats « Transition écologique et autonomisation des femmes rurales : des enjeux convergents » en partenariat avec la CLEF et la Fondation Jean Jaurès, qui ont organisé le lendemain deux rencontres, l'une sur « L'accès à la terre et aux droits sexuels et reproductifs », l'autre sur « L'impact du changement climatique sur les femmes et les filles en milieu rural ».

Ce dossier propose un compte-rendu de l'atelier de la Plateforme Genre et développement, complété par des apports d'intervenant-es ayant fait des contributions à distance, ainsi qu'une synthèse d'apports faits dans les deux autres rencontres.

Sommaire du dossier

- Compte-rendu de l'atelier-débat du 13 mars 2018
« Transition écologique et climat, les femmes rurales en première ligne » p. 2
- Interview de Anne Pélagie Yotchou Tendoung,
CEFAP Ladies Circle (Cameroun), Genre en Action p. 13
- Sarah Mantah, de BPW France (Business and Professional Women)
sur les inégalités femmes-hommes dans le milieu agricole en France p. 15
- Bref compte-rendu des événements organisés
par la CLEF et la Fondation Jean Jaurès, en partenariat avec la Plateforme GED p. 16
- Planning Familial: le droit à l'avortement et l'accès à la contraception
dans le monde p. 17
- Quelques extraits des Conclusions agréées adoptées à la CSW 62
concernant les femmes, le climat et le développement durable p. 20

¹ Documents sur la CSW62 : <http://www.adequations.org/spip.php?article2514> ;
<http://www.unwomen.org/en/csw/csw62-2018/session-outcomes>

² <http://www.genre-developpement.org/>

Compte-rendu de la rencontre-débat « Transition écologique et climat, les femmes rurales en première ligne » du 13 mars 2018

La séance a été introduite et animée par Yveline Nicolas, pour la Plateforme Genre et développement. Fabricia Devignes, conseillère Genre au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a présenté la nouvelle stratégie internationale de la France pour l'égalité femmes-hommes et ses implications dans le domaine des objectifs de développement durable (ODD). Jean-Noël Roulleau, de la division Appui environnemental et social à l'Agence française de développement a présenté un projet de développement rural en Colombie qui favorise, dans un contexte post-conflit, l'accès des femmes au foncier, la participation des femmes et le renforcement des organisations de femmes. Daouda Diop, de Genre en Action, de l'association sénégalaise Hommes pour la Promotion et la Défense des Droits des Femmes et des Filles et du Réseau Egalité femmes-hommes de l'OIF s'est exprimé sur les enjeux de l'autonomisation des femmes rurales dans le cadre de la gestion des enjeux climatiques en milieux côtiers au Sénégal.

Françoise Morvan et Isabelle Blin de la Coordination française pour le lobby européen des femmes ont présenté les deux autres rencontres complémentaires sur les enjeux Climat et femmes rurales qui se tenaient le 14 mars au matin à l'Organisation internationale de la Francophonie puis l'après-midi dans la salle Gallery, sur l'accès à la terre et les droits sexuels et reproductifs ainsi que la présentation du Livre blanc « Femmes, Santé et Climat ».

Anne Pélagie Yotchou Tendoung, du CEFAP Ladies Circle au Cameroun et membre de Genre en Action, qui devait intervenir sur le genre dans la répartition des ressources en milieu rural pour l'adaptation au dérèglement climatique au Cameroun, a dû renoncer à voyager à la CSW pour des raisons administratives et financières. Elle a par la suite été interviewée et sa contribution figure *en annexe de ce compte-rendu*.

Sarah Mantah, de BPW France (Business and Professional Women) a fait une contribution vidéo sur les inégalités femmes-hommes dans le milieu agricole en France, qui n'a pas pu être projetée mais dont des éléments sont présentés *en annexe*.

1/ Introduction au débat

Yveline Nicolas, coordinatrice de l'association Adéquations et animatrice avec le ministère des Affaires étrangères de la Plateforme française Genre et développement, présente le contexte et les enjeux de cette rencontre sur « Transition écologique et climat, les femmes rurales en première ligne ». La Plateforme GED est une instance de concertation entre familles d'acteurs de la société civile, pouvoirs publics et institutions, visant à favoriser l'appropriation de l'approche de genre dans le développement, la coopération et l'action internationale³. Depuis la COP21 à Paris qui a débouché sur l'Accord de Paris sur le climat, la Plateforme GED a parmi ses axes de travail, les enjeux genre et climat, visant à sensibiliser au lien entre ces deux composantes du développement durable, à favoriser la concertation des acteurs et à produire des recommandations et des plaidoyers. La Plateforme GED a organisé des séries d'ateliers et rencontres à la COP21 en France, à la COP22 au Maroc, à la COP23 en Allemagne. Un

³ <http://www.genre-developpement.org/>

texte de recommandations a été élaboré après la COP21⁴ et au moment du One Planet Summit à Paris en décembre 2017, un plaidoyer sur Femmes et finances climatiques a été présenté lors d'une conférence-débat au MEAE et reste ouvert à signature des organisations de la société civile⁵. Ce plaidoyer, déjà signé par 150 ONG et réseaux du monde entier, demande aux décideurs : de promouvoir la participation des femmes aux mécanismes de coordination nationaux des fonds climatiques, des fonds verts ; de faciliter l'accès direct à de plus petits financements, à la fois des subventions et des prêts, destinés à des projets menés à l'échelle communautaire. La présente rencontre dans le cadre de la CSW se situe dans la continuité de ces actions.

Les politiques concernant l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique global et les financements "verts" doivent maintenant prendre en compte l'égalité des femmes et des hommes. La COP de décembre 2014 avait débouché sur le Programme de travail de Lima sur le genre. La Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a publié en 2016 un document de lignes directrices pour intégrer le genre dans les actions liées au changement climatique. A la COP 22 avait été adoptée une décision "Questions de genre et changements climatiques". Tout ce processus s'est concrétisé à la COP23 en novembre 2017 par l'adoption d'un Plan d'action Genre et climat⁶. L'enjeu est maintenant sa mise en œuvre, au niveau des Etats et de l'ensemble des acteurs et actrices.

Ce processus s'inscrit également dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'ONU en septembre 2015, et ses 17 Objectifs de développement durable (dont l'égalité femmes-hommes⁷), déclinés en 169 cibles et en indicateurs à adapter au niveau national.⁸

Un des enjeux de cette CSW62⁹ est que les « conclusions agréées » intègrent des éléments sur genre et climat, thème particulièrement important pour les femmes paysannes et rurales, qui, partout dans le monde, sont souvent en première ligne face aux impacts des dérèglements climatiques et de la crise écologique. Plus généralement il faut obtenir des engagements concrets pour le renforcement des capacités des femmes, la prise en compte de leur expertise spécifique et leur accès à la fois aux budgets et aux mécanismes de décision du niveau local au niveau des négociations internationales. L'autonomisation économique et décisionnelle des femmes, le respect des droits, notamment les droits sexuels et reproductifs – souvent remis en question - la gestion équitable et durable des ressources naturelles, constituent des facteurs déterminants de l'adaptation au changement climatique et de la transition écologique.

C'est pourquoi cet atelier va aborder la question à la fois du point de vue d'institutions de développement et d'organisations de la société civile.

⁴ <http://www.genre-developpement.org/travaux-de-la-plateforme/avis-et-recommandations/note-de-plaidoyer-elements-cles-pour-prendre-en-compte-legalite-femmes-hommes-dans-la-mise-en-oeuvre-de-laccord-de-paris/>

⁵ <http://www.genre-developpement.org/travaux-de-la-plateforme/avis-et-recommandations/plaidoyer/>

⁶ <http://www.adequations.org/spip.php?article2509>

⁷ <http://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/women-and-the-sdgs/sdg-5-gender-equality> ;

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality>

⁸ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr>

⁹ <http://www.unwomen.org/fr/csw/csw62-2018>

2/ La nouvelle stratégie internationale pour l'égalité femmes-hommes du ministère français de l'Europe et des affaires étrangères, une ambition transversale

Fabricia Devignes, conseillère genre au MEAE, a présenté la nouvelle stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes¹⁰. Cette stratégie, qui couvre la période 2018-2022, érige l'égalité entre les femmes et les hommes en principe directeur et transversal de l'ensemble de la politique internationale de la France : d'influence, économique, culturelle et éducative et de coopération au développement. Le champ est élargi à tous les secteurs et toutes les géographies, à tous les opérateurs du Ministère et à l'ensemble des directions. La stratégie s'inscrit dans le cadre des principaux instruments et cadres internationaux de promotion des droits des femmes et de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)¹¹, le programme d'action de la Conférence de Pékin¹², et plus récemment l'Agenda 2030 pour le développement durable et l'Accord de Paris sur le climat. La stratégie s'articule autour de cinq objectifs :

1-Renforcer la culture institutionnelle en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et la prise en compte du genre au sein du ministère et de ses opérateurs.

Le pilotage de la mise en œuvre est ainsi assuré par le Secrétaire général du ministère, en concertation avec la Direction générale de la mondialisation et la Haute fonctionnaire à l'égalité des droits. Les ambassadeurs et ambassadrices sont encouragées à intégrer les enjeux de genre de manière adaptée à la réalité des pays, à augmenter le nombre d'activités intégrant le genre (projets de coopération, événements culturels, débats d'idées, etc.).

2- Intensifier le plaidoyer politique de la France en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Face aux risques de régression normative, la France continuera de défendre avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux des positions ambitieuses en faveur des droits des femmes et les filles. L'action extérieure de la France en matière de genre s'inscrit dans le cadre du deuxième Plan d'action genre de l'Union européenne pour la période 2016-2020 (GAP II)¹³, dont les objectifs sont : la lutte contre toute forme de violence à l'encontre des femmes et des filles, la promotion de leur émancipation économique et sociale, le renforcement de leur voix et de leur participation (élaboration des politiques et prise de décision à tous les niveaux) ainsi que l'évolution de la culture institutionnelle afin d'améliorer la prise en compte du genre dans les actions extérieures.

Au sein des instances de la Francophonie¹⁴, la France participe à la mise en place de l'entité de l'OIF pour l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'élaboration d'une stratégie globale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits et l'autonomisation des femmes et des filles, qui doit être adoptée lors du 17e Sommet de la Francophonie, à Erevan (octobre 2018). La France continuera à œuvrer en faveur de la parité au sein du personnel recruté par les opérateurs de la Francophonie, mais

¹⁰ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement/genre-et-developpement/article/strategie-internationale-de-la-france-pour-l-egalite-entre-les-femmes-et-les>

¹¹ <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>

¹² <http://www.unwomen.org/fr/how-we-work/intergovernmental-support/world-conferences-on-women>

¹³ http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-15-5691_en.htm?locale=FR

¹⁴ <https://www.francophonie.org/Integration-du-genre-dans-les.html>

également parmi les étudiants et le corps professoral de l'Université Senghor. Cette priorité accordée à la parité se traduit notamment par une vigilance accrue concernant l'égal accès à l'éducation des femmes au sein des établissements affiliés à l'Agence universitaire de la Francophonie, et notamment la répartition des bourses accordées par cette agence.

Dans la continuité de la Présidence canadienne de 2018¹⁵, l'égalité entre les femmes et les hommes sera au cœur de la Présidence française du G7 en 2019, à la fois d'une manière transversale et en tant que thématique phare.

3- Augmenter et améliorer la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'APD.

Actuellement, la France fait ne fait pas figure de bonne élève dans le financement d'actions extérieures pour l'égalité entre les femmes et les hommes, même si dans la période 2013-2016, on a constaté une augmentation significative du ratio de l'Aide publique au développement (APD) marquée genre de 18% en 2013 à 28% en 2016. Le MEAE souhaite renforcer l'engagement de tous les acteurs et opérateurs de l'Etat pour atteindre d'ici 2022 l'objectif de 50% de l'APD bilatérale française programmable ayant un effet favorable sur l'égalité entre les femmes et les hommes. L'objectif est maintenant en volume d'APD, alors que la stratégie 2013-2017 visait 50% du nombre de projets. La différence est importante : les projets sensibles au genre sont plutôt des petits projets et l'objectif en volume est nettement plus difficile à atteindre que l'objectif en nombre.

4- Améliorer et renforcer la visibilité, la transparence et la redevabilité de l'action du ministère et de ses opérateurs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La question n'est pas tant le volume d'aide dédiée à la réduction des inégalités, mais la traçabilité de notre aide par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui facilitent la collecte des données désagrégées par sexe de manière systématique.

5- Puissant levier d'évolution dans l'égalité entre les femmes et les hommes et acteurs incontournables du changement, les acteurs de la société civile seront des partenaires privilégiés de notre stratégie. Le ministère veillera à renforcer l'expertise et la visibilité des ONG et associations françaises travaillant sur le genre, les droits des femmes et les droits à la santé sexuelle et reproductive.

Toute cette action s'inscrit bien sûr dans le cadre des enjeux de développement durable. L'Agenda pour 2030 reconnaît l'égalité femmes-hommes comme un facteur clé pour la réalisation des Objectifs de développement durable par l'adoption d'un objectif n°5 spécifique «*Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles*» ainsi que par l'insertion de la dimension genre dans l'ensemble des ODD. L'ODD 5 vise à encourager l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans le développement économique, à éliminer toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles, y compris le mariage précoce et le mariage forcé, ainsi qu'à promouvoir des possibilités de participation équitables à tous les niveaux. Les priorités sectorielles de la France s'intègrent à cet ODD de manière transversale : le libre et égal accès des femmes et des filles aux droits et à la justice et la protection contre toutes les formes de violence. La stratégie prend en compte le phénomène de *féminicide*, promeut la protection des

¹⁵ <https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2018/04/26/declaration-du-premier-ministre-au-sujet-de-legalite-des-sexes-priorite-de>

défenseurs et défenseuses des droits des femmes et de l'égalité des sexes et l'implication des hommes et des garçons dans la lutte contre les violences faites aux filles et aux femmes. Elle vise également le renforcement de la voix et la participation effective des femmes et des filles dans la vie publique.

Pour les autres ODD, la stratégie met l'accent sur les enjeux de développement humain où les besoins restent importants et dans des zones géographiques prioritaires. Ainsi, dans le cadre du plan de développement du Sahel, la France engage des fonds pour l'enseignement des jeunes filles, le planning familial et la lutte contre les mariages forcés. Exemples d'ODD et leur lien avec le genre :

- *ODD 4 et éducation des filles.* Permettre aux filles de rester à l'école, c'est leur éviter des mariages et des grossesses précoces qui les privent d'une perspective d'autonomisation et de maîtrise de leur corps, de leurs droits et de leur participation à la vie publique et économique. La France fait partie des pays en pointe en matière de lutte contre les violences de genre en milieu scolaire¹⁶, sujet sur lequel elle a porté une résolution auprès du conseil exécutif de l'Unesco en 2015¹⁷ et finance un projet pilote au Sénégal, au Cameroun et au Togo, en partenariat avec l'Unesco, l'Unicef et Plan International.

- *ODD 3 (santé) et 5.6* sur les droits sexuels et reproductifs pour les femmes et les filles : la France défend une diplomatie des droits des femmes qui vise à offrir la possibilité à chaque femme et chaque fille du droit à disposer de son corps et d'accéder à des services de santé sexuelle et reproductive adaptés. Elle soutient des projets notamment par le biais de sa contribution (10M€ en 2017) au Fonds Français Muskoka pour la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile¹⁸, mis en œuvre par quatre agences de l'ONU (OMS, Unicef, Fnuap, ONU Femmes) et agit sur le renforcement de l'offre de soins via l'aménagement d'espaces conviviaux pour les adolescent-es à l'intérieur des centres de santé et la formation des personnels pour l'accueil et la prise en charge de cette population cible. Le programme appuie la sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de santé sexuelle et reproductive via des campagnes telles que la série vidéo « C'est la Vie », qui vise à sensibiliser le public au poids des normes sociales, et à informer les jeunes pour susciter des attitudes positives¹⁹.

- *ODD 2 (sécurité alimentaire, agriculture durable), 8 (plein emploi et travail décent) et 13 (changement climatique) en lien avec l'autonomisation économique des femmes.* La France promeut la prise en compte effective des besoins et du rôle des femmes et des filles dans les enjeux liés au climat dans les négociations nationales et internationales, les plans d'action, l'accès aux financements et les actions aux niveaux local et international.

Le croisement de ces deux enjeux thématiques prioritaires, femmes et climat, est fondamental. La France a joué un rôle pilote en partenariat avec les négociateurs et la société civile française, notamment dans l'Accord de Paris ou encore lors de la COP 22 pour y intégrer une dimension genre plus forte et opérationnelle. En 2017, la France a poursuivi ses efforts dans l'intégration de cette dimension à travers deux événements : l'organisation à la COP23 d'un événement parallèle «Prendre en compte le genre dans les politiques et programmes climatiques et la transition écologique» le 15 novembre 2017 en partenariat avec la Plateforme genre et développement ; à l'occasion du «One planet summit» à Paris, l'organisation d'un événement parallèle «climat: quels

¹⁶ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/etudes/article/les-violences-de-genre-en-milieu>

¹⁷ <https://unesco.delegfrance.org/Adoption-d-une-resolution-sur-la>

¹⁸ <https://ffmuskoka.org>

¹⁹ <https://ffmuskoka.org/publications/cest-la-vie/>

financements pour les femmes» le 11 décembre 2017 en partenariat avec les acteurs-clés du financement climat et les acteurs de la société civile²⁰.

- *ODD 16 (paix, justice) et promotion de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité des Nations unies*²¹. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la France œuvrera pour que les femmes ne soient plus perçues que comme des victimes et pour mieux valoriser leur rôle dans les situations de conflits et de post-conflits. La participation des femmes aux processus politiques et à la résolution et à la prévention des conflits reste insuffisante. Selon ONU Femmes, de 1992 à 2011, 4% des signataires d'accords de paix et moins de 10% des négociateurs participant aux discussions sur la paix étaient des femmes. Or, lorsque les femmes participent aux processus de paix, la probabilité du maintien en place des accords de paix sur une période d'au moins deux ans augmente de 20%, et celle qu'un accord reste en place pendant au moins 15 ans augmente de 25%.

Enfin, la nouvelle stratégie égalité du MEAE souligne l'importance de l'implication des hommes et des garçons dans le cadre de la promotion de l'égalité des sexes, car ils font eux aussi l'objet de normes sociales et de stéréotypes fondés sur le genre : ces derniers les déchargent de tâches et responsabilités dites « reproductives » mais les enferment dans des rôles. Ils doivent par conséquent être associés à la remise en question des traditions et des coutumes qui perpétuent les inégalités de genre.

3/ Une politique de développement rural intégral dans le cadre du post-conflit en Colombie : la prise en compte du genre

Jean-Noël Roulleau, de la division Appui environnemental et social à l'Agence française de développement²² montre comment le projet de l'AFD pour le financement de la politique de développement rural intégral dans le cadre du post-conflit intègre le genre. Après cinq ans de négociations, les Accords de paix signés le 26 septembre 2016 entre le gouvernement colombien (GoC) et la guérilla des FARC offrent l'opportunité à la Colombie de mettre fin à un conflit vieux de 52 ans, ayant fait près de 220 000 morts et six millions de déplacé-es. Les zones rurales ont été particulièrement impactées : elles ont subi de longs épisodes de violences et elles ont vu le développement d'activités illicites (culture et trafic de stupéfiants, activité minière), tout en étant privées d'accès aux services publics de base.

Le premier pilier des Accords concerne le développement rural intégral, c'est-à-dire le développement agricole mais aussi le développement « global » des zones rurales dans toutes leurs composantes sectorielles, afin de s'attaquer aux causes structurelles du conflit. Ce pilier vise le rattrapage des zones rurales délaissées et l'éradication de l'extrême pauvreté rurale. Pour cela, trois objectifs spécifiques sont poursuivis : i) l'accès à la terre et la sécurisation foncière ; ii) la promotion de plans nationaux sectoriels de développement rural intégral ; et iii) la définition et mise en œuvre des Programmes de développement territoriaux (PDET), afin de permettre la concentration, à court terme, des investissements sur les territoires ruraux les plus affectés par le conflit. L'Agence de

²⁰ <http://www.genre-developpement.org/2017/12/07/11-decembre-2017-conference-genre-et-finance-climat/>

²¹ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/la-france-a-l-onu/evenements-et-actualites-lies-aux-nations-unies/actualites/article/nations-unies-debat-femmes-paix-et-securite-organise-par-la-presidence>

²² <https://www.afd.fr/>

Rénovation du Territoire (ART) a ainsi été créée pour coordonner les interventions des institutions nationales et des collectivités territoriales dans les zones rurales les plus touchées.

La durabilité de la paix dans le pays dépendra essentiellement de la bonne mise en œuvre de ces Accords de paix au cours des quinze prochaines années. En cette période décisive, se jouent à la fois la construction de la souveraineté de l'Etat dans les zones les plus affectées par le conflit, le rééquilibrage entre les territoires ruraux et urbains, la réduction des inégalités entre hommes et femmes, le développement des infrastructures nationales, et une prise de conscience sur la nécessité de protéger un environnement naturel d'une grande diversité. Les Accords de paix sont par ailleurs les premiers à inclure de façon transversale une approche différentielle de genre. Ils reconnaissent explicitement le rôle essentiel des femmes dans la prévention et la solution aux conflits et la consolidation d'une paix stable et durable.

Le programme mené par l'AFD vise à soutenir la Colombie dans la mise en œuvre du post-conflit, et notamment sa stratégie de développement rural intégral, afin d'assurer la durabilité de la paix dans le pays. Il est construit autour de trois piliers :

- un financement apporté sous forme d'un prêt budgétaire non affecté de 200 millions d'euros à la République de Colombie ;
- un dialogue de politique publique pluriannuel 2017-2020, sur la base d'une matrice de politique publique, construite avec le gouvernement colombien, afin de suivre la mise en œuvre de la politique de développement rural intégral ;
- un programme de coopération technique, afin d'appuyer la mise en œuvre efficace de cette politique. Il s'agira en particulier d'appuyer la mise en œuvre de la réforme du cadastre à usages multiples, de renforcer les capacités de l'ART pour ses missions de définition et mise en œuvre de projets durables dans les territoires post-conflit, ainsi que de valoriser les expériences françaises d'exploitation durable des forêts, de gestion des périmètres irrigués, de gestion des transactions foncières à vocation agricole, etc. via des échanges institutionnels.

En quoi les enjeux d'égalité femmes/hommes sont-ils concernés ? Les Accords de paix prévoient, en ce qui concerne le développement rural intégral, de favoriser l'accès des femmes au foncier (les femmes seront prioritaires pour l'accès aux terres redistribuées par le Fonds de terres), de promouvoir la participation des femmes dans les espaces de consultation et prise de décision (comme par exemple dans les instances territoriales de planification pour la définition des PDETs) et de renforcer les organisations de productrices. Les femmes exploitantes agricoles auront également un accès privilégié au crédit et aux subventions pour des projets de développement agricole. Enfin, l'amélioration de l'accès aux services essentiels (santé, éducation, eau, assainissement) présente des impacts positifs genre importants, soulageant les corvées « ménagères » des femmes tout en améliorant notamment leur santé comme celle de leurs enfants et donc leur disponibilité pour d'autres activités génératrices de revenus, permettant ainsi de réduire les inégalités entre hommes et femmes.

Un indicateur spécifique « genre » a été intégré dans la matrice de politique publique, afin d'orienter un dialogue spécifique sur cet aspect avec le gouvernement colombien. Le Plan de mise en œuvre des Accords de Paix prévoit de faire un suivi de l'application de l'approche transversale de genre dans la mise en œuvre des Accords de paix, une

instance a été créée à cette fin. Différents indicateurs fourniront également une information désagrégée (sexo-différenciée). Enfin, le programme de coopération technique prévoit de renforcer les capacités de l'Agence de Rénovation du Territoire pour la mise en œuvre de projets dans les territoires. Cet appui prévoit, entre autres, une meilleure prise en compte du genre dans la structuration des projets par l'ART.

4/ L'adaptation au changement climatique au Sénégal : promouvoir l'autonomisation des femmes rurales et la budgétisation sensible au genre

Daouda Diop, de l'association Hommes pour la Promotion et la Défense des Droits des Femmes et des Filles (Sénégal), de Genre en Action et du Réseau Egalité femmes-hommes de l'OIF, est engagé depuis longtemps dans l'approche de genre et fait part de son expérience notamment en milieux côtiers au Sénégal.

Il souligne les effets locaux des changements climatiques, déjà bien visibles dans certaines zones du Sénégal et particulièrement en milieu côtier : remontée des eaux qui inondent des espaces agricoles, salinisation, raréfaction de l'eau douce, inondations marines de certaines îles du Saloum (Niodior, Djoffior, Falia, principales îles d'occupation humaine avec forte densité).

Ces déséquilibres climatiques ont des répercussions importantes sur les femmes particulièrement en milieu rural, à commencer par l'augmentation du temps passé à trouver de l'eau potable. Des terres à forêts d'arbres fruitiers sont momentanément submergées en période de maturation, ainsi que des mangroves et autres zones de fruits de mer, qui fournissent l'essentiel de la production des femmes mères de familles et de leurs filles, avec des revenus tirés de la commercialisation qui assurent une vie plus ou moins décente aux familles. Ces revenus contribuaient fortement à la scolarisation des enfants, avec une tendance vers l'équilibre filles/garçons à l'école primaire et dans le moyen secondaire au niveau des trois principales îles du Saloum.

Face à ces défis, les « petits projets », les petites « AGR » ou le « micro-crédit » ne suffisent plus. D'autant qu'il s'avère de plus en plus que beaucoup de microcrédits perpétuent la pauvreté au lieu de la résorber. En effet, la faiblesse du volume de crédit, les garanties demandées et surtout les taux de remboursement tous frais compris qui dépassent les 24 à 25% obligent des femmes à vendre leur petit élevage de ruminants, de poulets de derrière la case, leurs bijoux et à imaginer toutes sortes de « subterfuges » dont d'autres emprunts pour faire face aux échéanciers et éviter d'être traînées devant des autorités coutumières et/ou publiques (imams, chefs de villages, maires, police, gendarmerie, etc.). D'après Daouda Diop, ce « micro », ce « petit partout » encouragé par les politiques publiques de lutte contre la pauvreté et conceptualisé par les institutions internationales finit par marquer de façon presque indélébile l'esprit des femmes en les confinant, y compris psychologiquement dans le « petit sans lendemain ».

Il faut au contraire passer à des politiques et des actions qui entraînent l'autonomisation véritable des femmes et associations de femmes rurales et péri-urbaines et leurs capacités citoyennes, politiques, économiques, sociales. Elles doivent participer à l'orientation et l'influence sur les politiques publiques, pouvoir se présenter aux élections et être élues. Il faut généraliser la budgétisation sensible au genre au niveau

national et local. Pour cela la mise en œuvre d'une véritable approche de genre est nécessaire, à ne pas confondre avec l'approche uniquement centrée sur « les femmes » : il est nécessaire d'analyser les rôles sociaux des femmes et des hommes, l'accès et le contrôle des ressources par les femmes et les hommes.

Bien que beaucoup de formateur-trices officielles soutiennent que les nomenclatures budgétaires actuelles ne permettent pas d'élaborer des budgets sensibles au genre, ceci est tout parfaitement possible et a été fait avec des conseiller-es dans les régions de Ziguinchor et Sédhiou au Sud du Sénégal et par le projet animé par Genre en Action et les observatoires du Pôle Beutou Askanwi sur la budgétisation sensible au genre dans les régions pilotes de Saint-Louis et de Matam²³.

Les femmes des Iles du Saloum et de Guet Ndar et de toute la Langue de Barbarie à Saint Louis invitent toujours les autorités publiques locales et nationales à mettre en place les infrastructures nécessaires et d'autres moyens financiers pour leur permettre de préserver leurs lieux de travail et augmenter leurs revenus par une production d'envergure qui rencontre assez de demande pour pouvoir être écoulee sur les marchés de proximité. Des entreprises de séchage ont été implantées sur quelques Iles (Falia essentiellement) mais aussi en plus petites unités dans quelques autres. Dans la zone de Linguère-Dara, face aux changements climatiques, cette adaptation s'est traduite par la mise en place d'entreprise de conservation du lait et de fabrique de lait caillé, grâce à la coopération entre les municipalités et leurs partenaires collectivités et/ou ONG.

Il est arrivé que les avancées de la mer détruisent de telles activités économiques, ainsi que des mosquées et habitations. C'est pourquoi les Iles appellent des investissements beaucoup plus substantiels et des infrastructures plus protectrices et plus fortement productives et aussi de nouveaux marchés qui existent mais dont les moyens adéquats pour y accéder restent à trouver et mettre en place.

5/ Discussions

Parmi les participant-es à l'atelier, figuraient notamment des représentantes d'associations et réseaux d'Afrique de l'Ouest (Cameroun, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Tchad), tels que Servitas Cameroun et le Réseau Ouest africain pour l'édification de la paix. Les discussions ont fait émerger les principaux points suivants :

- Les participantes africaines estiment pour la plupart, comme Daouda Diop, que les femmes restent trop cantonnées à des « micro-projets », « micro-aides », « activités génératrices de revenus » (AGR) qui souvent ne permettent pas une réelle émancipation, même si dans certains cas c'est un début pour acquérir plus d'autonomie, mais pas toujours, étant donné la charge de travail, en l'absence d'une répartition équitable des tâches entre femmes et hommes. Il faudrait donc sensibiliser les bailleurs, les ONG, les associations de femmes elles-mêmes à ce problème et exiger que les accompagnements permettent de passer à une échelle supérieure.
- Se pose alors la question de l'accès aux financements, de la l'appui aux organisations de femmes pour mieux comprendre l'environnement institutionnel et s'organiser pour

²³ <http://www.genreenaction.net/-Budgetisation-Sensible-au-Genre-BSG-.html>

l'accès aux fonds générés par les politiques internationales et nationales sur le climat et la transition énergétique, par exemple. Cette question est récurrente et est abordée dans la plupart des rencontres et débat qui traitent de genre et climat.

- Seule une analyse de genre qui s'attache à évaluer le temps de travail des femmes et des hommes, leur accès et contrôles des ressources, etc. peut permettre de diagnostiquer réellement les bénéfices et les risques possibles de ces petits projets, particulièrement la micro-finance. Il est rappelé qu'il ne faut pas confondre « femmes » et « genre ». Il faut prendre en compte aussi les hommes et les rapports sociaux dans chaque contexte. Il a été rappelé que les crises économiques et écologiques entraînent des tensions et que parfois les hommes reprennent des terrains agricoles mis en valeur par des femmes, notamment quand des barrages et périmètres irrigués sont aménagés.
- Des participant-es alertent sur le fait que sur le terrain, la majeure partie des femmes en milieu rural ne sont pas au courant de tous ces enjeux climat, ces négociations et ces mécanismes. Il faudrait développer des sensibilisations, traduire des éléments en langues locales pour une interaction entre les discussions internationales de spécialistes, des personnes qui connaissent le Plan d'action genre de la Convention climat et les pratiques des femmes sur le terrain, faute de quoi le fossé s'élargit entre organisations, ainsi d'ailleurs qu'entre pays francophones et anglophones, d'autant que les textes sont en majorité en anglais. Par ailleurs il faut développer des techniques d'animation pour informer les femmes rurales qui ne savent ni lire ni écrire.
- Il faudrait financer des systèmes de recueil et capitalisation des savoirs et pratiques des femmes et associations de femmes et des personnes impliquées dans l'analyse de genre. Pour cela financer la mise en réseau, mais sans toujours créer de nouveaux réseaux alors qu'il en existe et qu'il faudrait les faire connaître et les faire vivre (exemples : Genre en Action, Observatoires de l'égalité de genre)²⁴.
- Il faut faire le lien entre changement climatique, pauvreté, autonomisation et violences contre les femmes. Une juriste burkinabé a ainsi indiqué qu'une étude sur les violences sur 13 régions du Burkina a montré que la question de la corvée d'eau venait en tête des préoccupations des femmes, cette corvée devient une violence.
- Parmi les recommandations émises dans l'atelier en ce qui concerne les liens entre organisations de la société civile et ministère français des affaires étrangères, figure l'idée d'organiser des rencontres localement entre les associations et les postes dans les pays en développement, pour faire connaître la stratégie internationale pour l'égalité, proposer des projets d'associations de femmes aux ambassades, etc.
- Une autre recommandation serait que des associations de femme et genre se saisissent de la décision prise à la COP22 selon laquelle chaque pays doit nommer un-e point focal genre et climat au niveau national pour faciliter les articulations. Les discussions montrent que la plupart du temps, les organisations de femmes et pour l'égalité ne connaissent pas l'existence de cette personne chargée du genre et du climat. D'ailleurs beaucoup de pays n'ont toujours pas encore nommé leur point focal. Là aussi, on pourrait imaginer des réunions dans des pays africains avec ces points focaux genre.

²⁴ <http://www.observatoiresdugendre.com/>

- Concernant la CSW et d'une manière générale la mobilité pour se rendre aux conférences internationales, il a été noté par des participant-es africaines que les difficultés administratives et financières, le temps pour avoir les visas, parfois refusés sans raison valable, etc. constituent des obstacles à la participation et à l'acquisition d'expertise. Par ailleurs le peu d'événements et de « side events » en français et l'absence de traduction dans les ateliers non officiels limitent beaucoup le fait de pouvoir se former et/ou intervenir.
- Une recommandation serait aussi que des moyens soient mis pour une meilleure préparation en amont dans leur pays des personnes de la société civile qui vont à la CSW (connaissance des enjeux et des points à soutenir), et un suivi après la conférence (faire connaître les conclusions concertées dans les différents pays par exemple).

L'exposition pédagogique en dix panneaux « Transition écologique, enjeux et atouts de l'égalité femmes-hommes », créée par Adéquations avec le soutien du MEAE a été brièvement présentée²⁵.

En conclusion, les participant-es ont dit avoir apprécié ces échanges et avoir acquis de nouvelles informations. Le fait que le panel d'intervenant-es ait respecté une parité hommes-femmes a été remarqué, car c'est très rare dans une conférence-débat à la CSW, où les panels sont plutôt féminins...

Une militante américaine engagée dans l'écologie et contre l'exploitation du gaz de schiste était présente et a pu suivre les discussions grâce à l'appui d'une traductrice improvisée. Témoignant du désarroi de militant-es environnementalistes face à la nouvelle politique américaine, elle s'est dite encouragée en constatant les mobilisations partout dans le monde et elle a, grâce à cet atelier, découvert le lien entre genre et climat, ce qu'elle va restituer dans son groupe sur le terrain, où les femmes sont nombreuses.

6/ Annexes

- Interview de Anne Pélagie Yotchou Tendoung, CEFAP Ladies Circle (Cameroun), Genre en Action
- Sarah Mantah, de BPW France (Business and Professional Women) sur les inégalités femmes-hommes dans le milieu agricole en France
- Bref compte-rendu des événements organisés par la CLEF et la Fondation Jean Jaurès, en partenariat avec la Plateforme GED
- Planning Familial: le droit à l'avortement et l'accès à la contraception dans le monde
- Le tabou des règles en milieu rural en Afrique : sensibiliser et financer des infrastructures
- Quelques extraits (non exhaustifs) des Conclusions agréées adoptées à la CSW 62 concernant les femmes, le climat et le développement durable

²⁵ <http://www.adequations.org/spip.php?article2513>

Interview de Anne Pélagie Yotchou Tendoung, CEFAP Ladies Circle (Cameroun), Genre en Action

Est-ce que les impacts du changement climatique se font sentir au Cameroun ? Comment ?

Bien que le Cameroun contribue peu aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, le changement climatique est perceptible, le climat y est de plus en plus instable. Dans de nombreuses villes camerounaises comme Douala et Yaoundé ces dernières années la variation climatique a entraîné de fréquentes inondations alors que les rapports indiquent que le pays connaît une baisse considérable de la pluviométrie depuis une dizaine d'années. A l'ouest du Cameroun par exemple, on remarque l'assèchement de nombreux points d'eau, le problème d'accès à l'eau dans cette province devient de plus en plus invivable et au Nord du pays, la sécheresse fragilise les pâturages, ce qui entraîne une hausse constante du prix de la viande. Enfin on observe au Sud du pays une baisse de la productivité agricole.

Comment cela touche-t-il les femmes et les hommes ?

Plusieurs facteurs entrent en jeu : dans les pays en développement comme le Cameroun, les femmes s'occupent de la majeure partie de la production agricole et ne touchent que très peu des revenus. Or le réchauffement climatique affecte avant tout les espaces cultivables, ce qui entraîne donc une baisse des revenus. Sachant qu'en Afrique et en Asie, 70 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté sont des femmes, il est facile de comprendre qu'elles sont les plus touchées par rapport aux hommes. Ce sont elles qui cultivent pour l'agriculture de subsistance pour nourrir leur famille, vendre quelques produits pour générer des revenus pour la scolarisation de leurs enfants.

Les femmes rurales ne gèrent pas ou n'ont pas accès aux ressources naturelles au même titre que les hommes ; le seul fait qu'elles soient les piliers de la production alimentaire fait en sorte que le changement climatique les affecte particulièrement.

Quelles sont les principales inégalités entre les femmes et les hommes en milieu rural au Cameroun ?

Au quotidien au Cameroun, les femmes rurales subissent de nombreuses inégalités, et leur voix n'est que trop rarement entendue. Voici quelques exemples de ces inégalités : les femmes rurales camerounaise travaillent plus que les hommes ruraux mais ce travail n'est pas reconnu ; elles gagnent moins d'argent que les hommes alors qu'elles investissent davantage dans l'alimentation du foyer ; en cas de crise alimentaire, les femmes rurales sont plus vulnérables que les hommes ; elles ont un accès très limité à la propriété foncière et au crédit ; elles sont désavantagées par leur très faible niveau d'éducation ou d'alphabétisation ; elles occupent très peu de postes à responsabilité dans les organisations de la société civile et les institutions locales.

Bien que les statistiques nationales soient souvent parcellaires au Cameroun comme dans d'autres pays en Afrique, la FAO estime que les femmes en Afrique subsaharienne travaillent généralement 12 à 13 heures de plus par semaine que les hommes. Au Cameroun, comme dans les autres pays du continent, les femmes rurales, qui constituent environ 40% de la population totale, travaillent considérablement plus que les hommes ruraux. Elles effectuent un nombre plus important de tâches productives sur l'ensemble d'une filière, ce qui allonge leur temps de travail. Généralement, le rôle des hommes est de labourer les terres, tandis que les femmes effectuent le reste du travail : au niveau de

la production par exemple du riz dans la région de l'Ouest plus précisément dans le village Tonga, dans le département du Nde, (semis, repiquage, récolte... pour le riz, le maraîchage etc.), mais aussi au niveau de la transformation (tri, vannage, décorticage, pilage etc.). De plus, la division sexuelle du travail dans la majorité des foyers (comme dans le monde entier) attribue aux femmes la réalisation des tâches domestiques : préparation des repas, ménage, soin des enfants et personnes âgées ou malades, lavage du linge, puisement de l'eau, ramassage de bois etc. Cette charge de travail domestique combinée à la charge de travail agricole laisse très peu de temps aux femmes rurales pour du repos, de la détente ou des activités de renforcement de leurs capacités (alphabétisation, information, rencontres communautaires ou associatives). Malgré un temps de travail beaucoup plus important que celui des hommes, le travail des femmes n'est pas valorisé, du fait qu'il concerne principalement occupées les cultures vivrières peu rémunératrices.

Quels sont les projets sur lesquels travaille votre association ?

Nous développons plusieurs projets qui ont pour objectif général d'aider les femmes rurales à vivre le changement climatique : des campagnes de proximité de vulgarisation et d'information climatique en faveur des femmes et des hommes ; le plaidoyer pour que le processus de politique climatique aille au-delà de la représentation numérique des femmes et crée des mécanismes actifs permettant d'exprimer des avis, de prendre des initiatives et d'influencer des décisions / le plaidoyer aussi pour la prise en compte des priorités des femmes et un soutien permanent à leur capacité adaptative ; le renforcement de la résilience des communautés locales pauvres ; les activités de renforcement des capacités de subsistance des femmes en milieu rural en agriculture, en agroalimentaire, l'entrepreneuriat et l'autonomisation afin de les aider à diversifier leurs sources de revenus.

Est-ce qu'au niveau national des associations de femmes sont intégrées dans la définition et la mise en œuvre de politiques publiques concernant le climat ?

La société civile n'est pas toujours impliquée dans la définition des politiques publiques concernant le climat. Au niveau de la mise en œuvre, un peu à travers des activités très médiatisées où on invite les associations pour vanter le partenariat public/privé fonctionne au Cameroun concernant la politique climat.

Sarah Mantah, de BPW France (Business and Professional Women) sur les inégalités femmes-hommes dans le milieu agricole en France

La question de l'égalité et des droits des femmes dans le domaine agricole et rural ne se pose pas que dans les pays du Sud. En France et en Europe, l'égalité en milieu agricole est souvent méconnue. Pourtant de nombreux acteurs et actrices de terrain travaillent sur ces questions pour changer les représentations stéréotypées de l'agriculture. Les femmes dans l'agriculture ne disposent pas toutes d'un statut d'agricultrice reconnu, elles sont encore trop souvent nommées « femmes d'agriculteurs » alors que leur travail a un réel impact dans l'agriculture française et européenne. Dans les années 60, l'épouse du « chef d'exploitation » était considérée comme « aide familiale », « sans profession ». Le statut de « conjoint collaborateur » a été créé en 1999.

Les femmes sont présentes en nombre dans l'agriculture, même si une partie de leur travail continue d'être invisible : 35% de femmes dans l'agriculture européenne, chiffre difficile à établir tant parfois les femmes n'ont aucun statut dans l'agriculture et seulement 20% de ces agricultrices sont cheffes d'exploitation. En France un agriculteur sur trois est une femme, mais les femmes propriétaires d'exploitation possèdent en moyenne 36 hectares contre 62 ha pour les hommes propriétaires.²⁶ Il est important de prendre le problème très en amont, notamment dans le domaine de l'enseignement et de la formation. Les filles forment plus de la moitié des effectifs mais elles sont moins nombreuses dans certaines filières pourvoyeuses d'emplois, comme l'agroalimentaire. Pour remédier aux disparités filles-garçons dans l'enseignement agricole, le ministère de l'Agriculture et le rectorat proposent de nouveaux outils à destination des filières agricoles (ex. CD et guide pédagogique "*L'égalité est dans le pré*" créés suite à un concours destinés aux élèves.)²⁷.

Par ailleurs les femmes en milieu rural, même si elles ne sont pas agricultrices, connaissent de grandes différences d'accès au droit et aux services, comme l'a montré l'étude du Haut Conseil à l'égalité « *Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux : les fractures territoriales renforcent les inégalités femmes-hommes* »²⁸. Ainsi, en milieu rural, plus de 60 % des chômeur-ses de moins de 25 ans sont des femmes, contre 50% au niveau national ; près de 40 % des femmes actives travaillent à temps partiel, soit 10 points de plus qu'au niveau national.

Bref compte-rendu des événements organisés par la CLEF et la Fondation Jean Jaurès, en partenariat avec la Plateforme GED

• Accès à la terre et à la maîtrise de son corps pour chaque femme

Cette rencontre dans les locaux de la délégation de l'Organisation internationale de la Francophonie à l'ONU visait à analyser deux conditions indispensables à l'autonomisation des femmes rurales dans le cadre de l'agenda 2030 : l'accès à la terre et l'accès à la maîtrise de son corps. Les femmes doivent pouvoir disposer de leur destin professionnel et économique, elles contribueront ainsi à l'atteinte de plusieurs Objectifs de développement durable à la fois.

Des femmes de terrain et chercheuses de Madagascar et du Maroc sont intervenues, soulignant l'exclusion des femmes de l'héritage, la complexité et la diversité des systèmes familiaux, qui créent des normes coutumières. A Madagascar, pays rural très propice à l'agriculture, 73% des femmes en emploi travaillent dans l'agriculture, 3% des femmes rurales ont accès au crédit.

Il faut réformer certaines lois foncières inéquitable et procéder à des redistributions de terres. Au Burkina Faso des associations de femmes juristes organisent des sensibilisations et des médiations, car même si l'égalité figure dans la loi foncière, encore faut-il l'appliquer.

Même en France, 30% des chefs d'exploitation agricole sont des femmes et seulement 16% des agricultrices possèdent la terre par héritage.

²⁶ Voir aussi le rapport de la Délégation aux droits des femmes du Sénat « Etre agricultrice en 2017

<https://www.senat.fr/notice-rapport/2016/r16-579-notice.html>

²⁷ <http://www.chlorofil.fr/vie-scolaire-et-etudiante/egalite-filles-garcons/reseau-insertion-egalite.html> ;

<http://www.chlorofil.fr/vie-scolaire-et-etudiante/egalite-filles-garcons.html>

²⁸ <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/hce/actualites/article/etude-les-chiffres-cles-des-809>

Le Planning Familial France et du Burkina Faso ont insisté sur le besoin primordial d'une éducation complète à la sexualité et aux droits sexuels et reproductifs, selon les principes directeurs du Fnuap et de l'Unicef, en rappelant que 43% de la population mondiale a moins de 18 ans... Plus de 700 millions de femmes et de filles en vie aujourd'hui ont été mariées avant leur 18e anniversaire (Unicef) et une femme sur quatre est mariée avant 18 ans (2015). 16 millions d'adolescentes donnent naissance chaque année. 30% des filles disent que leur premier rapport a été forcé...

• **L'impact du changement climatique sur les femmes et les filles en milieu rural**

Cet atelier était organisé à la suite du Livre blanc « *Femmes, Santé et Climat* » qui publie des témoignages et des engagements de personnalités sur le sujet, réunies par la commission changement climatique de la CLEF²⁹. Les débats ont été introduits par une courte intervention vidéo de la Secrétaire d'Etat à l'égalité femmes-hommes Marlène Schiappa, suivis d'interventions de la Plateforme GED, de la représentante française d'ONU femmes, du directeur de l'Institut européen de la Méditerranée, de la présidente du Lobby européen des femmes, d'une représentante de l'Unicef et de la secrétaire générale du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le but de l'atelier était de montrer comment, sur place, on peut agir : d'un douar au Maroc où, avec la participation des habitant-es, une caravane de sensibilisation a été organisée, à la mise en place d'un système de jeunes « you report »³⁰, qui sensibilise les jeunes au problème climatique autour d'eux et le rapportent à l'Unicef, en passant par l'installation en Zambie de relais écologiques et la diffusion d'une bande dessinée, les exemples étaient multiples. A été également souligné le besoin d'utiliser les savoirs ancestraux des femmes pour trouver des solutions, mais aussi les formations utiles à toutes, comme ces femmes âgées en Inde à qui on a appris à se servir de panneaux solaires ou la nécessité d'apprendre à nager aux femmes en prévision des inondations au Vietnam...

²⁹ <http://www.climat-sante.org/livre-blanc-sante-climat>

³⁰ <https://www.unicef.fr/dossier/u-report> ; <https://ureport.in/>

Planning Familial : le droit à l'avortement et l'accès à la contraception dans le monde

Lors de conférences-débats, notamment le 14 mars à l'OIF, Véronique Séhier, coprésidente du Planning familial a fait le point sur le droit à l'avortement et l'accès à la contraception dans le monde³¹. Condition essentielle pour l'autonomie des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes, le droit à l'avortement reste interdit dans de nombreux pays dans le monde et menacé dans les pays où il est légal. Véronique Séhier rappelle pourtant qu'il s'agit bien de la santé des femmes dont il est question : une femme meurt toutes les 9 minutes d'un avortement clandestin dans le monde.

Ce droit est une condition essentielle de l'autonomie des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, au même titre que l'accès à la contraception ou à une éducation à la sexualité. Chaque femme, où qu'elle soit, doit pouvoir choisir le nombre d'enfants qu'elle veut, si elle en veut, et à quel rythme.

Selon le rapport du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) publié en 2017³², « chaque année, dans les pays en développement, le manque d'accès à des services de planification familiale entraîne 89 millions de naissances non planifiées et 48 millions d'avortements. Selon le rapport, non seulement cette situation met la santé des femmes en péril, mais elle limite également leur capacité à entrer sur le marché du travail ou à y rester, et à devenir indépendantes financièrement ».

Malgré l'engagement des États, pris à la Conférence du Caire en 1994, d'assurer la mise en place de services de santé reproductive avant 2015, on est encore très loin du compte, même si de nombreux progrès ont été réalisés. C'est particulièrement vrai pour les femmes en situation de pauvreté, les femmes vivant dans le monde rural, les adolescentes et les jeunes femmes non mariées.

225 millions de femmes sont dépourvues d'accès à la contraception. 300 000 femmes meurent de complications liées à la grossesse et à l'accouchement. Une femme meurt toutes les 9 minutes d'un avortement clandestin. Environ 25 millions d'avortements à risque ont lieu dans le monde chaque année, la plupart dans les pays en développement. Sur ce chiffre, 8 millions d'entre eux ont été pratiqués dans des conditions dangereuses ou très risquées.

La sexualité des jeunes demeure un sujet tabou dans de nombreux pays, et cela constitue un frein majeur à la prise en compte de leurs besoins et au respect de leurs droits sexuels et reproductifs. D'après les Nations unies, « les pays en développement abritent 89 % des jeunes de 10 à 24 ans du monde entier. D'ici 2020, ils rassembleront les 90 % de la population mondiale. Ces jeunes vivent dans des états fragiles, souvent dans la grande pauvreté ». L'enjeu est de taille !

Plus de 2 millions d'adolescent.e.s vivent avec le VIH, dont 56 % de filles. La planification familiale est le plus souvent réservée aux couples mariés. Or les besoins non satisfaits en contraception sont deux fois plus importants chez les adolescentes sexuellement actives

³¹ Ce compte-rendu est adapté et actualisé à partir de la restitution faite par Véronique Séhier pour la Fondation Jean Jaurès <https://jean-jaures.org/nos-productions/en-2018-le-droit-d-avorter-est-toujours-une-lutte>

³² <https://www.unfpa.org/fr>

que chez les femmes mariées : 12,8 millions d'adolescentes ne bénéficient pas des services de planification familiale dont elles ont besoin, selon un rapport du FNUAP de 2017. 50 % des grossesses d'adolescentes de 15 à 19 ans sont non prévues et 50 % d'entre elles finissent par un avortement, dont les deux tiers dans des pays où l'avortement est interdit. Trois millions recourent chaque année à un avortement dangereux pour leur santé et leur vie. Les complications de la grossesse et de l'accouchement sont la deuxième cause de décès pour les jeunes filles âgées de 15 à 19 ans dans le monde.

Devant ces blocages, la société civile joue un rôle essentiel pour faire avancer la loi et donner accès aux services et à un avortement sûr et légal.

En Amérique latine, où seul l'Uruguay a une législation non restrictive, de nombreux mouvements de femmes s'organisent à la fois pour mettre fin aux violences contre les femmes (« Ni Una Menos ») et pour le droit à l'avortement. Ainsi, les Argentines ont réussi à lever un premier blocage, et un projet de loi actuellement en discussion a été adopté par les député.e.s avec une majorité de 4 voix. Une première étape !

Même si entre 2000 et 2017, 33 pays ont élargi les circonstances dans lesquelles l'avortement est légalement admis³³, ce droit reste toujours un droit à part, jamais totalement légitime, et les services ne sont pas toujours mis en place ou accessibles !

Les groupes anti-avortement sont à l'œuvre partout dans le monde. Leur action est internationale : en défendant un soi-disant droit à la vie pour « l'enfant à naître », au mépris de la vie et de la santé des femmes, ils tissent une toile entre différents courants conservateurs, ultra-conservateurs, d'extrême droite et religieux à travers le monde en bénéficiant de généreux financements privés. En Europe, ils tentent soit de limiter en pratique l'accès à l'avortement là où il est légal comme en Italie, où plus de 80 % de médecins italiens, sous l'influence de ces groupes, utilisent la clause de conscience dans le secteur public. En Pologne, en collusion avec le gouvernement, ils veulent restreindre un droit déjà bien maltraité depuis plusieurs années, avec le projet de loi « Stop avortement ».

On a pu voir à la CSW à quel point la présence de ces groupes, sous couvert d'organisations de la société civile³⁴, était forte, notamment avec la présence de personnes jeunes bien formées au plaidoyer, utilisant le vocabulaire des droits humains diffusant du matériel « d'information » dans les réunions, particulièrement auprès des négociateurs-trices et disposant de moyens pour créer des documents pédagogiques attractifs notamment pour les jeunes³⁵.

Dernière nouvelle : le oui du référendum irlandais du 25 mai !

En Europe, les Irlandaises ont enfin obtenu un référendum qui a eu lieu le 25 mai : il avait pour objet de supprimer le huitième amendement de la Constitution qui criminalisait l'avortement en mettant à égalité la femme enceinte et l'enfant à naître. Malgré l'opposition active dans ce pays traditionnellement catholique, grâce à la forte

³³ <https://www.guttmacher.org/fr/fact-sheet/avortement-provoque-dans-le-monde>

³⁴ Cf. par exemple One of Us, <http://www.undenous.fr/> ; <https://www.alliancevita.org/maternite/avortement-et-ivg/> ; <http://femina-europa.org/actu/>

³⁵ <http://www.undenous.fr/histoire/>

mobilisation au sein du mouvement « Together for Yes »³⁶ et à de nombreux soutiens, le « oui » largement. La voie est maintenant ouverte pour que soit déposé rapidement un projet de loi qui garantira aux Irlandaises, sans restriction, un droit à l'avortement jusqu'à la douzième semaine de grossesse.

Le tabou des règles en milieu rural en Afrique : sensibiliser et financer des infrastructures

Aminata Diallo, de l'association MAÏA³⁷, partenaire du Planning familial au Burkina Faso a présenté à la CSW une communication sur l'accès à une hygiène menstruelle en milieu rural, un droit fondamental des femmes et des filles. En Afrique la question des règles est profondément tributaire de préjugés, de croyances et de tabous particulièrement en milieu rural et les filles manquent d'explications et d'informations. Plus les difficultés d'accès à l'eau s'accroissent, plus la situation est difficile, d'autant que les toilettes sont souvent non séparées dans les écoles et non entretenues.

Le Programme du Planning « Santé, sexualité, droits et genre », soutenu par l'AFD et la ville de Paris, vise à briser le tabou des règles chez les filles, les garçons et les parents et à mieux les informer sur les questions de sexualité. Des animatrices et animateurs locaux formés mènent avec du matériel pédagogique adapté des actions de sensibilisation, causeries éducatives, groupes de parole avec les différents publics : femmes, filles, hommes. Un accompagnement est proposé pour la confection de serviettes traditionnelles et une mobilisation pour la construction de toilettes pour filles. Les résultats : des filles plus à l'aise à l'école et au lycée, moins d'absentéisme, des responsables d'établissement scolaire impliqués et des filles qui peuvent envisager plus facilement une poursuite de leur scolarité...

³⁶ <https://www.togetherforyes.ie/>

³⁷ <http://www.associationmaia.org/>

Quelques extraits (non exhaustifs) des Conclusions agréées adoptées à la CSW 62³⁸ concernant les femmes, le climat et le développement durable

33. La Commission note avec une vive inquiétude que les changements climatiques constituent un obstacle à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation du développement durable, et qu'à cause des inégalités entre les sexes, les femmes et filles rurales, en particulier dans les pays en développement et, notamment, les petits États insulaires en développement, sont souvent touchées de façon disproportionnée par les effets néfastes des changements climatiques, des phénomènes météorologiques extrêmes, des catastrophes naturelles et d'autres problèmes environnementaux, comme la dégradation des terres, la désertification, la déforestation, les tempêtes de sable et de poussière, la sécheresse persistante, l'élévation du niveau de la mer, l'érosion du littoral et l'acidification des océans. Elle rappelle les dispositions de l'Accord de Paris et souligne que les Parties à cet accord sont convenues qu'elles devraient, lorsqu'elles prennent des mesures pour faire face aux changements climatiques, respecter, promouvoir et prendre en considération l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations, et, dans ce contexte, rappelle également l'adoption du Plan d'action pour l'égalité des sexes par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa vingt-troisième session. Elle note que chaque personne, y compris les femmes et les filles vivant en milieu rural, qu'elle appartienne aux générations actuelles ou futures, doit avoir accès à un environnement propice à sa santé et son bien-être, et qu'il est absolument essentiel de garantir cet accès aux fins de l'autonomisation des femmes et des filles rurales et du développement durable et de la résilience des communautés rurales.

Parmi les recommandations :

u) Promouvoir les modes de production et de consommation durables, y compris l'agriculture familiale, respecter et protéger les connaissances et les pratiques traditionnelles et ancestrales des femmes rurales, en particulier la conservation, la production, l'utilisation et l'échange de semences locales et endémiques, et favoriser les solutions de substitution à l'utilisation massive d'engrais et de pesticides chimiques nocifs pour la santé des femmes et des filles rurales et de leurs communautés.

yy) Renforcer la résilience et la capacité d'adaptation de toutes les femmes et filles rurales de manière à ce qu'elles puissent faire face aux chocs économiques, sociaux et environnementaux, aux urgences d'ordre humanitaire, aux effets néfastes des changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux phénomènes météorologiques extrêmes, et s'en relever, en mettant à leur disposition des infrastructures et des services de base, un financement approprié, des technologies, une protection sociale, une aide humanitaire et des systèmes de prévision et d'alerte rapide, ainsi qu'en offrant aux femmes des emplois décents ;

zz) Adopter des stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes et qui visent à renforcer les capacités de résilience et d'adaptation des femmes et des filles et à leur permettre de faire face aux effets néfastes des changements climatiques, grâce entre autres à des mesures en faveur de leur santé et de leur bien-être, à l'accès à des moyens de subsistance durables et à l'octroi de ressources suffisantes pour garantir la pleine participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux sur les questions relatives à l'environnement, en particulier sur les stratégies et les politiques relatives aux effets néfastes des changements climatiques, et veiller à ce que les besoins qui leur sont propres soient pris en compte dans les interventions humanitaires qui font suite aux catastrophes naturelles, dans la planification, l'exécution et le suivi des politiques de réduction des risques de catastrophe, et dans la gestion durable des ressources naturelles ;

kkk) Intégrer systématiquement la problématique femmes-hommes à la prise de décisions et à la gestion des ressources naturelles, notamment au sein des organismes de gestion des terres, des forêts, de la pêche, du milieu marin et de l'eau, ainsi qu'à la planification relative aux infrastructures et services ruraux, aux transports et à l'énergie, en tirant parti de la participation et de l'influence des femmes dans la gestion de l'exploitation durable des ressources naturelles ;

nnn) Garantir que les femmes victimes de catastrophes naturelles, notamment celles causées par les effets néfastes des changements climatiques, aient les moyens de participer effectivement et concrètement, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux responsabilités et à la prise de décisions en la matière

³⁸ <http://undocs.org/fr/E/CN.6/2018/L.8>